



Article 1. Date et lieu

Samedi et Dimanche 18/19 Janvier 2020 à Alès Avenue Carnot, Saint Martin de Valgugues Pôle Mécanique Alès Cévennes, Laval Pradel, Saint Julien les Rosiers et La Grand Combe, Portes, Le Martinet.

Article 2. Principe de l'épreuve

24MX ALESTREM est une épreuve d'enduro « extrême » individuelle. Cette épreuve se déroule sur deux jours de la manière suivante :

- Le samedi à partir de 09h00 (sous réserve de modification) : 2 spéciales dites de « sélection » pour déterminer l'ordre de départ du lendemain : 1 spéciale type extrême en milieu naturel de 09h00 à 13h00 et 1 spéciale type endurocross artificielle de 16h00 à 19 h05

La spéciale type endurocross se déroule sur le principe de manche « éliminatoire ».

- Le Dimanche départ de 10 pilotes toutes les 2 minutes pour l'ensemble des pilotes sur l'épreuve « dite principale ». L'ordre de départ sera déterminé par les résultats des 2 épreuves de sélection réalisées la veille.

Article 3. Nombre de participants admis : 500 pilotes.

Article 4. Groupes pouvant participer

Les licences NCO et LJA2 sont autorisées. Les pilotes choisissant de souscrire une licence LJA2 doivent fournir un certificat médical de moins de 3 mois émit par un médecin en utilisant le formulaire médical de la FFM (<https://ffm.ffmoto.org/media/document/licence-annuelle-certificat-medical>). La souscription aux licences LJA2 se fait exclusivement en ligne sur le site internet de la Fédération Française: <http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/>

Article 5.1 Engagements et désistements

Les droits d'engagement sont fixés à 180 €. Le tarif comprend l'engagement, les plaques numéros, les numéros, ainsi qu'un ravitaillement par tour le dimanche. **Les engagements sont ouverts du 15^{er} septembre 2019 au 5 DECEMBRE 2019** (suivant les demandes reçues, une liste d'attente pourra être ouverte). Aucun engagement ne sera admis passé cette date. L'inscription se fait exclusivement en ligne sur le site 24mx-alestrem.com. Conformément à l'article N° 2.2.1.9 du Code Sportif, le club organisateur se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à en donner la raison.

La numérotation se fera en fonction des résultats de l'édition précédente, de la catégorie choisie et des numéros disponibles en fonction de votre date d'inscription.

Article 5.2 Catégories

Chaque pilote choisi sa catégorie au moment de l'engagement. Aucun changement de catégorie n'est possible après avoir validé son engagement par le règlement de l'inscription au 24MX ALESTREM. Les catégories n'ont aucune incidence sur le format de la journée de sélection. Pour l'épreuve principale, les catégories déterminent le nombre de tours à effectuer. Voici le détail des catégories :

- PRO (Black) : 3 Tours à effectuer (aucune restriction)
- NATIONAL (Red) : 2 Tours à effectuer (aucune restriction)
- FEMININE (Pink) : 2 Tours à effectuer (réservé aux femmes)
- VETERAN (Blue) : 2 Tours à effectuer (réservé au +40ans)
- JUNIOR (Green) : 2 Tours à effectuer (réservé aux pilotes entre 14 et 19 ans)

Article 6. Désistements

Les désistements devront être communiqués au WTT par un formulaire en ligne. Si le désistement est signalé avant le 25 NOVEMBRE 2019, les droits seront remboursés, après déduction de 50€ pour frais de dossier. Si le désistement est signalé après le 25 NOVEMBRE 2019, l'engagement ne sera pas remboursé. Seuls les désistements pour motifs médicaux sérieux peuvent donner lieu à un remboursement jusqu'au 20 Décembre 2019, après déduction de 50€ pour frais de dossier. Passé le 20 Décembre, aucun engagement ne sera remboursé quel qu'en soit le motif. Les engagements sont nominatifs, ils ne pourront pas être échangés ou modifiés sans l'aval du Moto-Club Welcome TT.

Article 7. Motocycles

Les motocycles devront être conformes au code de la route et au règlement FFM en cours. Les motos de trial sont interdites. Ils seront obligatoirement équipés de pneumatiques à la norme FIM homologués et catalogués à l'arrière. A l'avant, le pneu homologué pour la circulation sur la voie publique est obligatoire. L'immatriculation devra être matérialisée de manière indélébile. **Attention, une partie de la course se déroule de nuit**, l'éclairage des motocycles doit être en excellent état de fonctionnement. Un éclairage complémentaire amélioré est autorisé. En cas de non-conformité ou d'éclairage insuffisant, le pilote du motocycle en question se verra refuser le départ. **La mise en place d'une sangle sur l'avant de la moto est obligatoire.**

Les motos immatriculées en WW et en W garage ne sont pas admises.

Sont autorisées, pour l'épreuve électrique uniquement, les véhicules non homologués et dépourvus de système d'éclairage. Ces véhicules 100% électriques participeront uniquement au prologue situé en centre-ville d'Alès sur la spéciale fermée et ne devront pas emprunter les voies ouvertes à la circulation publique.

Article 8. Contrôle administratif

Le contrôle administratif se déroulera à partir de vendredi 17 Janvier de 15h00 à 19h00 et le **samedi 18 Janvier de 7h00 à 8h00**. A leur arrivée, les pilotes devront présenter leur permis de conduire, la carte grise de la moto, l'attestation d'assurance et la licence (pour les licences à la journée, obligation de présenter un certificat médical autorisant la pratique des sports motocyclistes datant de moins de 3 mois). En contrepartie, il leur sera remis un dossier complet de l'épreuve comportant tous les renseignements nécessaires.

Article 9. Contrôle technique

S'ils ont satisfait au contrôle administratif, les pilotes devront présenter leur motocycle au contrôle technique (mêmes dates et horaires que le contrôle administratif), munis de leur carte



grise et de la feuille de vérification remise lors des vérifications administratives.

Les pilotes devront ainsi présenter :

- Moto respectant les normes FFM
- Carte Grise du véhicule présenté
- Feuille de vérification obtenue lors du contrôle administratif.
- Un Gilet de protection respectant les normes FFM
- Un Casque Homologué respectant les normes FFM (**Casque Jet INTERDIT**)
- Un antivol

Contrôle du bruit : t : 78 dB/A à 100m soit 112 dB/A à 2m selon la méthode 2m. max. (cf. art.7 du règlement enduro FFM 2017)

Les pièces ci-dessous seront marquées afin qu'elles ne puissent pas être changées en cours d'épreuve.

- 1 marque sur la colonne de direction à droite du cadre ;
- 1 marque au centre du moyeu de la roue avant,
- 1 marque au centre du moyeu de la roue arrière,
- 1 marque sur le côté droit et une à l'avant du moteur,
- 1 marque sur le silencieux.

A l'issue du contrôle, le concurrent signera la feuille de vérifications techniques, après avoir contrôlé que toutes les marques correspondent bien aux normes.

La roue arrière pourra être changée au cours de la course du dimanche à condition d'avoir été présentée au contrôle technique.

Par la suite, aucune réclamation concernant une marque oubliée ne sera prise en considération. Toute moto non présentée au contrôle technique ou non conforme ne sera pas admise au départ.

Article 10. Parc fermé

Les contrôles terminés, le pilote devra conduire sa machine immédiatement dans le parc fermé, la sécuriser avec un antivol et ressortir aussitôt. Tout mouvement de la machine pendant la mise en place, ainsi qu'à la sortie du parc fermé, devra être effectué moteur à l'arrêt.

SANCTIONS :

- Travail sur une moto => Disqualification
- Recevoir outil ou pièce => Disqualification

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol, perte, dégât ou dégradation du matériel des participants.

Chaque pilote a obligation d'attacher sa moto avec un antivol dans le paddock et dans le parc fermé.

Article 11. Réparation et ravitaillement

Ils sont autorisés à l'emplacement prévu à cet effet (**tapis environnemental obligatoire**) au point de ravitaillement.

SANCTIONS :

- Ravitailler moteur en marche => Disqualification
- Ravitailler hors zone => Disqualification

L'accès au parc assistance est ouvert uniquement aux véhicules munis d'un accès (badge autocollant fourni par

l'organisateur) collé à l'avant droit du pare-brise du véhicule. Aucun autre véhicule n'est admis.

Il est impératif de ne laisser aucun déchet sur l'ensemble des sites et sur le parc assistance sous peine d'exclusion.

Chaque assistance devra respecter l'emplacement prévue par les placiers. Toute sortie du parc sera définitive (sauf cas particulier vu avec le responsable technique)

Article 12. Aide extérieure

L'aide extérieure est autorisée uniquement au point de ravitaillement, par les personnes munies d'un bracelet délivré par l'organisateur. Aucune autre personne n'est autorisée à intervenir sur la moto. **L'entraide sur le parcours entre pilotes est autorisée. L'aide du public est formellement interdite en toutes circonstances. Seuls les Marshalls sont habilités à aider les pilotes sur le parcours en cas de bouchons et uniquement sur les motos équipées de sangles. L'aide des Marshalls ne sera pas systématique !!!**

SANCTIONS :

- Aide extérieure en dehors du point de ravitaillement => Disqualification
- Aide du public => Disqualification

Article 14. Spéciales de sélection

Le spéciale de type « extrême » se déroulera à partir de 09h00 le samedi. Chaque pilote pourra réaliser la spéciale de 1 à 2 fois. Seul le meilleur temps de chaque pilote sera conservé. Les 100 premiers pilotes scratch seront sélectionnés pour le prologue de type « endurocross »

La spéciale de type « endurocross » se déroule sur le principe de manches éliminatoires par groupe de coureurs, suivant un organigramme de course en trois phases, les manches, les finales, la Super Finale.

Phases de qualifications (pour 100 coureurs)

Les participants sont répartis en 5 groupes de 20 coureurs : A, B, C, D, E.

Chaque groupe effectue une course de 3 à 10 tours, les 8 premiers de chaque groupe sont sélectionnés pour une finale. Ainsi, 40 pilotes sélectionnés prendront le départ des finales 1 et 2.

Dans les finales 1 et 2, les 10 premiers Pilotes de chaque finale seront sélectionnés pour participer à la Super Finale.

La Super Finale se fera avec les 10 premiers coureurs de chaque finale sur 6 à 10 tours, le classement final déterminera l'ordre de départ du lendemain pour le 24MX ALESTREM.

Manches => 20 coureurs au départ => 8 premiers qualifiés
Finales => 20 coureurs au départ => 10 premiers qualifiés
Superfinale => 20 coureurs au départ => 20 premiers du prologue

Au classement scratch seront dans un premier temps classés les 20 pilotes ayant participé à la Superfinale, puis les 20 pilotes des finales 1 et 2 en fonction de leurs temps. Les autres

pilotes seront classés en fonction de leurs chronos réalisés pendant leur course à partir de la 41^{ème} place.

Attention : Le nombre de coureurs n'excèdera pas 20 pilotes par groupe. Tout pilote qui se retrouve involontairement hors du balisage doit reprendre la piste à l'endroit où il est sorti sous peine de disqualification.

L'ordre de départ sera défini comme suit :

- 1^{er} au 100^{ème} => Classement du Prologue
- 101^{ème} au 500^{ème} => Classement Spéciale Extrême

Article 15. Départ de l'épreuve 24MX ALESTREM Dimanche 19 janvier

La sortie du parc fermé s'effectuera à partir de 07H30 afin de récupérer les motos. Les pilotes doivent connaître leur numéro de course ainsi que leur heure de départ. Un briefing obligatoire a lieu à 8h00. Les Assistances et pilotes sont conviés à quitter le Pôle Mécanique à partir de 08h30 précise. A partir de 9h30 chaque pilote devra rejoindre sa ligne pour y positionner sa moto. La grille de départ sera composée de 45 lignes de 10 pilotes. A 10h00, toutes les motos doivent être en position sur les lignes respectives. Chaque pilote retardataire se verra partir en dernier. Premier départ à 10h00, 10 pilotes toutes les 2 minutes.

La procédure de départ sera donnée type « Le Mans » moteur éteint.

SANCTION :

- Retard au départ => Mise en dernière ligne.

Article 16. Reconnaissances

Les reconnaissances du parcours de liaison et des spéciales sont interdites à moto, en 4x4, vélo ou tout autre véhicule avec ou sans moteur. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification du pilote concerné et la perte des droits d'engagement.

Article 17. Signalisation et sécurité

L'épreuve se déroulant sur des chemins et voies ouverts à la circulation, les concurrents devront impérativement **respecter le code de la route et la signalisation mise en place par l'organisation.** Il sera installé des flèches, des banderoles, des panneaux « Stop », « Sens Interdit », « Attention Course de Moto », en nombre suffisant.

Attention : La course n'est en aucun cas prioritaire sur la circulation publique, une vigilance particulière est recommandée pendant la traversée du paddock, sur les routes ouvertes à la circulation publique et sur les voies réservées aux secours. Tout pilote trouvant un blessé sur le parcours devra le signaler aux membres de l'organisation au CP suivant. Une description la plus précise possible de l'emplacement du blessé devra être donnée.

Attention chaque pilote vu en dehors du parcours sera disqualifié !

SANCTIONS :

- Sortir volontairement du parcours sans autorisation => Disqualification

- Emprunter le parcours à l'envers sans autorisation => Disqualification
- Non respect des règles de circulation et du code de la route => Disqualification

Article 18. Contrôles passages & zones de ravitaillement

Avant le départ de l'épreuve, chaque pilote se verra remettre un brassard. Le brassard sera changé à chaque tour. Chaque pilote doit terminer son tour avec le brassard afin de le donner au dernier CP. En cas de perte du brassard, une pénalité sera appliquée par la direction de course. Les zones ravitaillement sont signalées au moyen de 2 drapeaux placés à 200 m avant la table de pointage. Le ravitaillement est autorisé dans cette zone. Le pilote est seul responsable de son pointage. **Le pilote est responsable de son choix de parcours. Des panneaux de direction des tours 1, 2 et 3 seront installés environ 50m avant l'aiguillage. Le pilote a le choix de prendre la difficulté supérieure mais en aucun cas l'inférieure.**

45 pilotes, choisis par l'organisation se verront poser un dispositif GPS. La pose de ce dispositif sera obligatoire pour les 45 pilotes concernés.

Le pointage se fera en présence obligatoire de la moto.

Un Ravitaillement Essence supplémentaire sera pris en charge par l'organisation. Aucune équipe d'assistance n'y aura accès. Seuls les pilotes pourront intervenir sur leurs motos en cas de besoin avec les moyens dont ils disposent.

En cas de problème mécanique ou inattendu. Un pilote peut être autorisé par la direction de course à quitter le parcours pour rejoindre une zone de ravitaillement. Ce dernier devra reprendre le parcours où il l'a quitté pour poursuivre sa course normalement. La direction de course doit être contactée par le biais du numéro de téléphone noté sur les bracelets et donné au briefing. Le pilote devra attendre la réponse de la direction de course avant de quitter le parcours. Il ne devra en aucun cas prendre le parcours à l'envers.

SANCTIONS :

- Modifier ou ajouter un pointage => Disqualification,
- Ne pas être pointé à un contrôle => Disqualification
- Perte du brassard ou erreur de tour => Pénalité forfaitaire

Article 19. Mise hors course

La mise hors course sera effectuée le dimanche 20 janvier à partir de 18 h 30. Les pilotes n'ayant pas rejoint l'arrivée, seront arrêtés au prochain CP rencontré. Toutefois, la direction de course se réserve le droit de modifier celui-ci si les conditions l'exigent : météo défavorable, mesures de sécurité modifiées, circuit partiellement impraticable, ...

Article 20. Arrivée

Le pilote vainqueur est celui qui franchira le 1^{er} la ligne d'arrivée, sous réserve du passage effectif aux différents contrôles de passage. Chaque pilote sera classé au dernier CP chronométré **qu'il aura franchi avant 18h30.** Les commissaires chargés de la vérification technique devront s'assurer que toutes les pièces marquées sont en place et qu'aucune irrégularité n'a été commise. Les pilotes pourront

retirer leur moto une ½ heure après leur arrivée et sur présentation de la carte grise.

Chaque pilote devra, à l'issue de la course ou à la suite d'un abandon présenter sa moto au Parc fermé (situé à proximité de la zone de ravitaillement) en avertir le PC Course en envoyant un sms (mentionnant nom prénom, numéro de course et la cause) au numéro de téléphone mentionné sur le bracelet.

SANCTIONS :

- Remplacement de la machine => Disqualification
- Absence d'une pièce marquée => Disqualification

Article 21. Réclamations

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif National de la FFM. Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €. Lorsqu'une réclamation entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 75 € pour les moteurs à 2 T et de 150 € pour les moteurs à 4 T. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Article 22. Droits d'image et Comportement.

Les pilotes ont obligation d'accepter la publicité des sponsors de l'épreuve sur leur moto. En cas de refus, les droits d'engagement seront doublés. Les pilotes acceptent que les images (film ou photos) puissent être utilisées par le Moto-Club Welcome TT et ses partenaires par le simple fait de s'engager à l'épreuve. Toute conduite ou attitude créant le désordre dans le bon déroulement de l'épreuve ou portant préjudice à l'environnement entraînera la disqualification de son auteur. L'utilisation du tracé de l'épreuve est formellement interdite en dehors du jour de la course.

Article 23. Remise des prix

La remise des prix aura lieu le soir même de l'épreuve.

Les prix non retirés lors de la remise des prix resteront possession du Moto-Club WTT et ne seront pas récupérables.

Article 24. Assurance

L'organisation a contracté, pour l'épreuve, une assurance responsabilité civile auprès de MMA Assurance À ALES (N° de contrat : en cours d'émission).

Article 25. Officiels

Directeur de course : Eric Lunier
Commissaire sportif : Thibault Giacomini
Commissaire technique : Guy Mivelaz

NB : Dans tous les cas non mentionnés au présent règlement, le règlement FFM de l'année en cours est applicable.

Article 26.1 Secours dédiés au Public

Samedi 18 Janvier

1 VPSP composé d'un binôme de secouristes et d'un médecin

Dimanche 19 Janvier

1 VPSP sera affecté pour la zone publique de Mercoirol, ce dernier sera composé d'un binôme de secouristes dans chaque VPSP et d'un médecin

Article 26.2 Secours dédiés à la course

Samedi 18 Janvier

1 VPSP composé d'un binôme de secouristes et d'un médecin

Dimanche 19 Janvier

2 VPSP complets composés d'un binôme de secouristes et d'un médecin, dont un 4X4. Ce dispositif sera réparti sur 2 secteurs de la course.

Les VPSP seront régulés par une personne de ASSM 30 au PC Course sur les deux jours.

VISA MOTO-CLUB :

MOTO CLUB WELCOME TT

Vallon de Fontanes

Pôle Mécanique d'Alès

30520 SAINT MARTIN DE VALGALGUES

SIREN n° 538 386 194

VISA LIGUE :

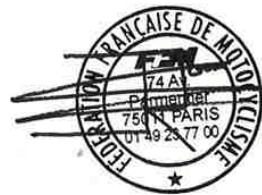
Reçu le 03/10/2019

PO/ Thomas ANGELES
Pe 22/11/2019



VISA FFM :

Le 09/12/2019 - Visa 20/0003





LISTE DES OFFICIELS FFM

| Titre | Prénom/NOM | N° Licence |
|-----------------------|------------------|------------|
| Directeur de course | Eric LUNIER | 248169 |
| Arbitre | Thibault GIACOMI | 193757 |
| Commissaire Technique | Guy MIVELAZ | 235860 |


MOTO CLUB WELCOME TT

Vallon de Fontanes
Pôle Mécanique d'Alès
30520 SAINT MARTIN DE VALGALGUES
SIREN n° 538 386 194



Horaires Prévisionnels 24MX ALESTREM 2020



| Horaires Prévisionnels 24MX ALESTREM 2020 | | |
|---|----------------|-------------------|
|  | | |
| Vendredi 17 Janvier 2020 | Horaires | Lieu |
| Contrôle Administratif | 15:00 - 19:00 | Pôle Mécanique |
| Contrôle Technique | 15:00 - 19:00 | Pôle Mécanique |
| Sherco Fan Zone | 15:00 - 18:00 | St Martin de V |
| Briefing pilotes (Obligatoire) | 19:15 - 19:30 | Pôle Mécanique |
| Samedi 18 Janvier 2020 | Horaires | Lieu |
| Contrôle Administratif | 07:30 - 08:30 | Pôle Mécanique |
| Contrôle Technique | 07:30 - 08:30 | Pôle Mécanique |
| Briefing pilotes (Obligatoire) | 08:30 - 08:45 | Pôle Mécanique |
| Mitas Xtrem Test + Ouverture du Parc Fermé | 09:00 - 13:00 | Pôle Mécanique |
| Pause Déjeuner | 13:00 - 15:00 | Pôle Mécanique |
| Séries Qualificatives Prologue | 16:00 - 17:45 | Centre-Ville Alès |
| Demi - Finale Prologue | 17: 50 - 18:35 | Centre-Ville Alès |
| Finale Prologue | 18:40 - 19:05 | Centre-Ville Alès |
| Remise des Prix Prologue | 19:20 | Centre-Ville Alès |
| Fermeture du Parc Fermé | 20:00 | Pôle Mécanique |
| Dimanche 19 Janvier 2020 | Horaires | Lieu |
| Briefing pilotes (Obligatoire) | 08:00 | Pôle Mécanique |
| Arrivée des pilotes sur le zone de départ + mise en grille | 09:00 | PS Mercoirol |
| Départ du 6ème 24MX ALESTREM | 10:00 - 11:20 | PS Mercoirol |
| Arrivée estimée des premiers pilotes | 17:00 - 18:00 | PS Mercoirol |
| Arrêt des pilotes au dernier CP franchi & Retour Obligatoire vers le Parc Fermé de Mercoirol (zone de départ) | 18:30 | PS Mercoirol |
| Podium Général 24MX ALESTREM | Dès l'arrivée | PS Mercoirol |

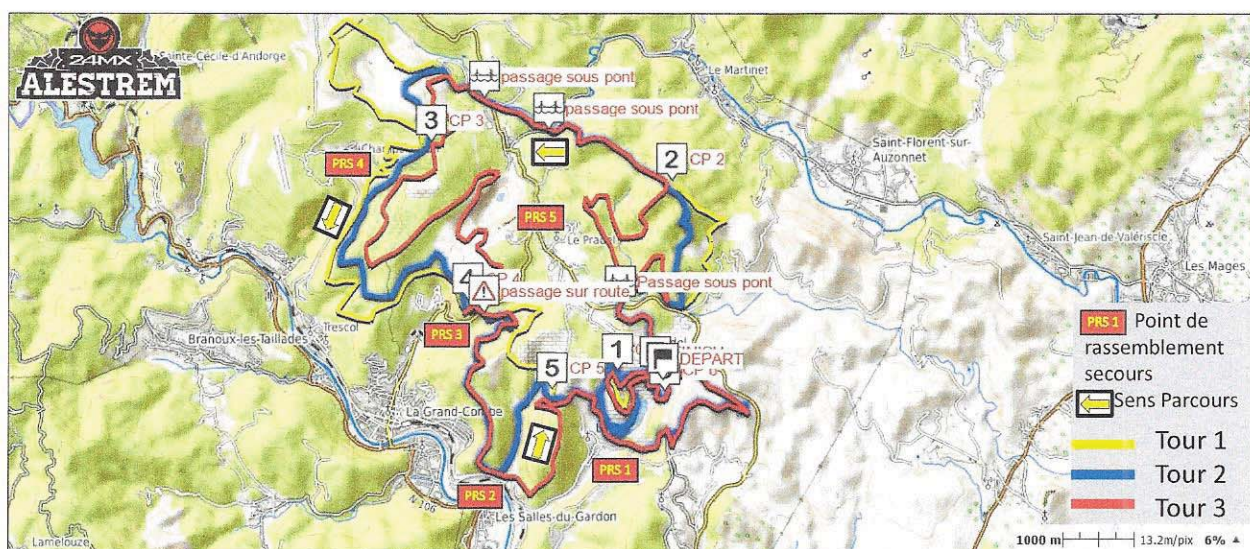


24 MX ALESTREM

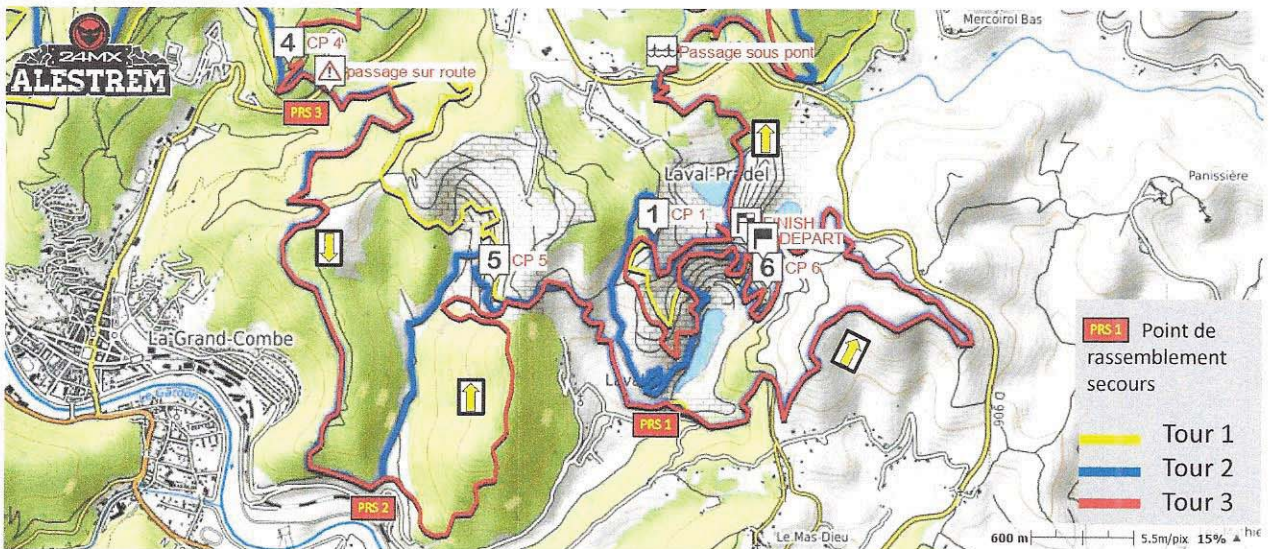
Parcours du dimanche 19 Janvier 2020



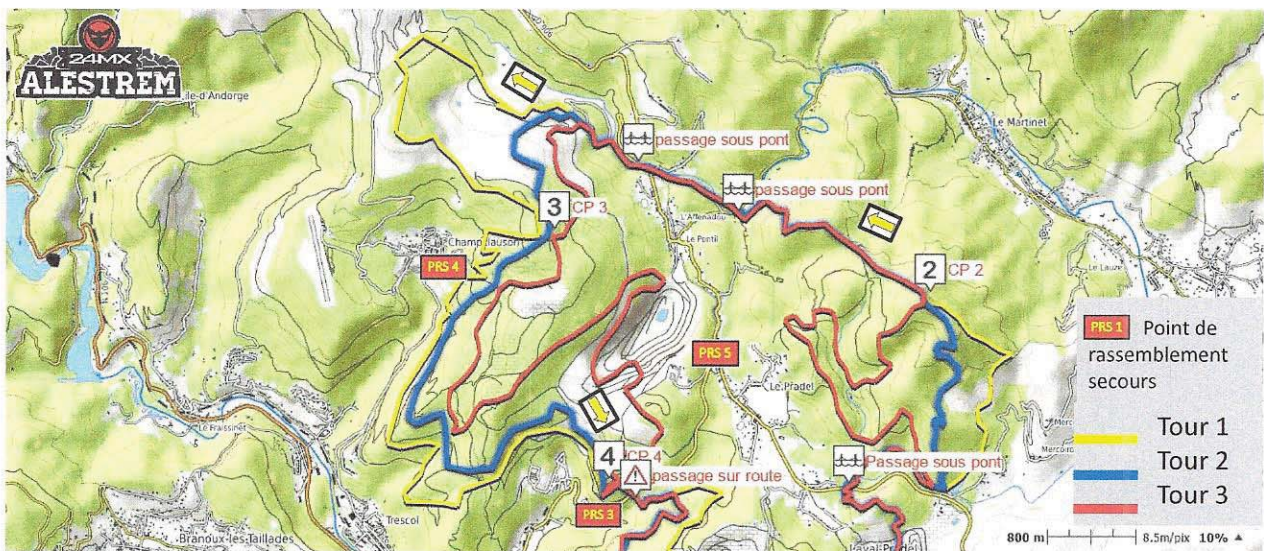
Vue d'ensemble sur les trois tours.



Vue partie Sud du parcours



Vue partie Nord



Nouveauté de parcours, portant sur la sécurité.

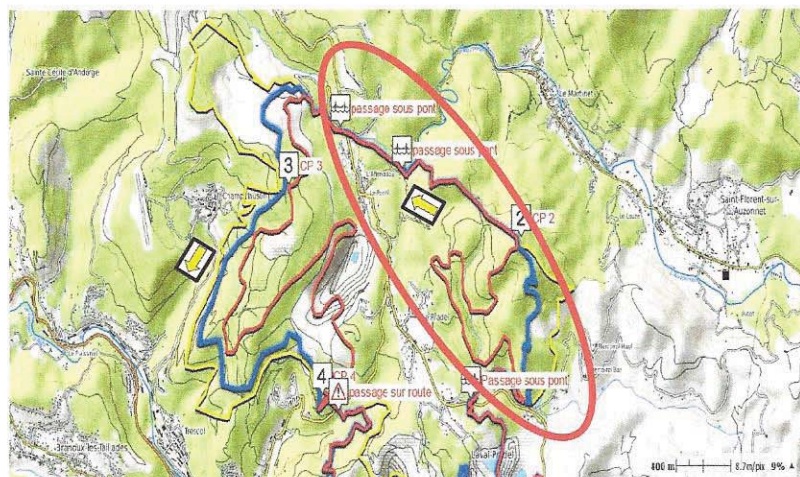
La nouveauté du parcours c'est faite au niveau de la sécurité des pilotes mais aussi des usagers de la route.

Tout simplement par le choix d'éviter les traversées de route par les concurrents .

Sur les éditions précédentes nous avons deux traversées de route, pour l'édition 2020, il en restera plus qu'une.

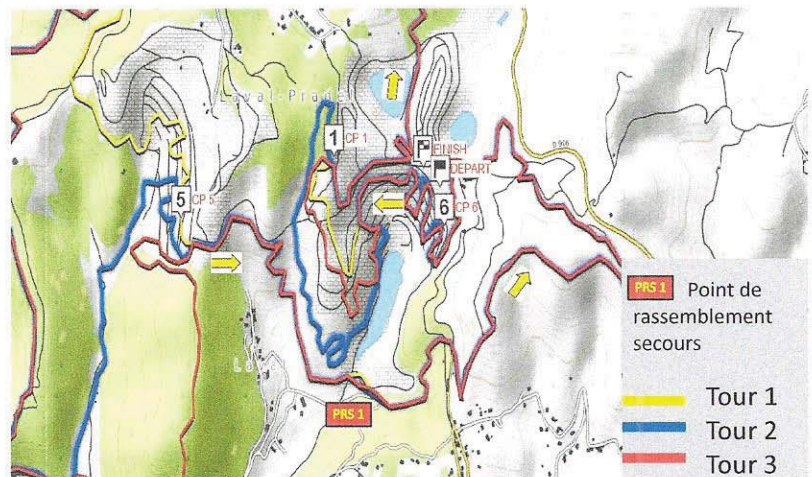
Le parcours passera sous les ponts, bien sûr en mettant en place un système de palette, pour ne pas que les motos soient en contact avec les ruisseaux.

Toutefois la traversé de route restante, sera équipée de signaleurs comme les autres années.



Vue partie Mercoirol

Le parcours évolue légèrement, en changeant de sens de rotation, le dispositif de sécurité reste le même.



DOSSIER GRAND RASSEMBLEMENT 24MX ALESTREM

Informations Générales

- **Dénomination de la Manifestation** : 24MX Alestrem
- **Nature** : Sportive
- **Entrées** : Gratuites
- **Communes** : Saint Martin de Valgalgues, Alès, Laval Pradel, Saint Julien les Rosiers, Portes, La Grand Combe, Le Martinet.
- **Autres démarches administratives entreprises** : Dépôt d'une demande d'autorisation de manifestations comportant la participation de véhicule terrestres à moteur. / Dépôt d'une déclaration de travaux auprès de la DDTM
- **Service contacté** : Manifestation Sportives à la sous-préfecture d'Alès

Responsables de la Manifestation

Organisateur de la manifestation

- Personne morale : Moto-Club Welcome Tout Terrain
- Statut : Association loi de 1901
- Représentant : Grégory Florin
- Adresse : Pôle Mécanique Alès Cévennes Vallon de Fontanes 30520 Saint Martin de Valgalgues.
- Téléphone : 06.71.00.50.07
- Mail : greg.florin@orange.fr
- Suppléant : Mathieu SOULAGE / 06.01.35.44.05 / mathieusoulage@gmail.com

Caractéristiques de la Manifestation

- Nombre de spectateurs attendus sur la durée totale de l'événement : 20 000
- Environnement : Extérieur uniquement
- Nature des sols : Terre, stabilisé
- Public : Population familiale

| Date | 18.01.2020 Mitas Xtrem Test | 18.01.2020 Minerva Prologue | 19.01.2020 24MX ALESTREM |
|------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Commune | Saint Martin de Valgalgues | Alès | Laval Pradel |
| Heure de début | 9h00 | 16h00 | 10h00 |
| Heure de fin | 13h00 | 19h30 | 18h30 |
| Effectif Maximal à l'instant « t » | 6000 | 8000 | 10000 |
| Point de Restauration | Oui | Oui | Oui |



Organisation des Secours

Les secours seront assurés à l'aide d'un DPS. 3 entités seront en charges de la sécurité :

1. ADAMU 30 : Médecins Epreuve + Public
2. ASSM 30 : Secouristes Epreuve
3. UNASS : Secouristes Public

Dispositif Prévisionnel de Sécurité

| Date | 18.01.2020 Mitas Xtrem Test | 18.01.2020 Minerva Prologue | 19.01.2020 24MX ALESTREM |
|----------|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| ADAMU 30 | 2 Médecins | 2 Médecins | 3 Médecins |
| ASSM 30 | 1 VPSP + Binôme | 1 VPSP + Binôme | 2 VPSP (dont 1 4x4) + 2 Binômes |
| UNASS | 1 VPSP + Binôme | 1 VPSP + Binôme | 1 VPSP + Binôme |

- L'analyse de risque sera fournie par ASSM 30.
- Le transport sanitaire vers les hôpitaux ne sera pas assuré par les associations en charge du DPS.

Organisation de la Sécurité Publique

Voir « Annexe de Sécurité » + 3 Plannings Sécurité Public

Capacités de Stationnement

| Capacité / Zone | Pôle Mécanique | Centre-ville | Mercoirrol |
|-----------------|----------------|--------------|------------|
| Parking Moto | 400 | - | 500 |
| Parking VIP/PMR | 100 | 100 | 200 |
| Parking VL | 2000 | 900 | 3300 |
| Paddock Pilote | 500 | 100 | 500 |
| Parking 4x4 | - | - | 100 |

Hygiène et Santé Publique

Les stands de restauration sont exclusivement gérés par l'association Welcome Tout-Terrain en charge de l'organisation de l'événement.

Afin de limiter les déchets, la totalité des boissons seront servies dans des gobelets réutilisables type « EcoCup ».

Conformément aux accords préalables avec les communes, 50 containers seront à disposition sur chaque site pour l'évacuation des déchets. La collecte sera effectuée le lundi suivant l'événement.

La diffusion des informations (plans, horaires etc.) est faite à l'aide d'un programme papier gratuit. Tandis que les informations supplémentaires se feront à l'aide d'une animation sonore. Un périmètre de protection autour des hauts parleurs situés à hauteur d'homme est prévu en fonction de l'implantation de ces derniers

La brigade de contact de la Gendarmerie de La Grand Combe disposera d'un stand visant à la prévention des risques et à la sensibilisation des spectateurs.



24 MX ALESTREM 18 & 19 JANVIER 2020

SPECIALE &
PROLOGUE DU SAMEDI
18 JANVIER



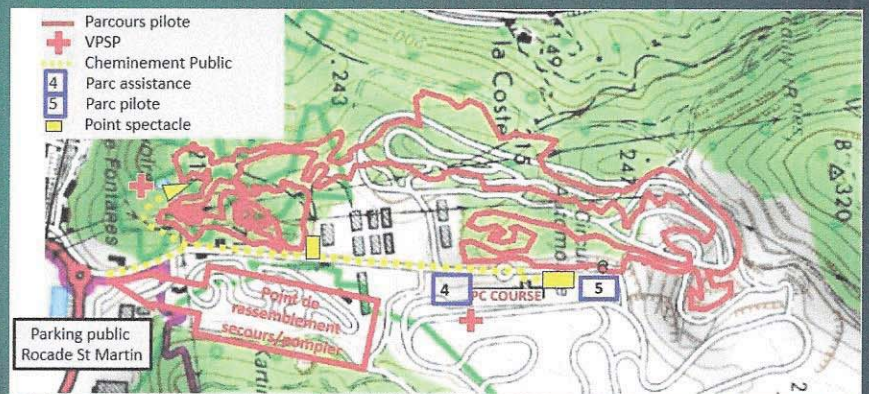
Spéciale du pôle mécanique

- Parcours pilote
- + VSP
- ... Cheminement Public
- ▭ Parc assistance
- ▭ Parc pilote
- Point spectacle



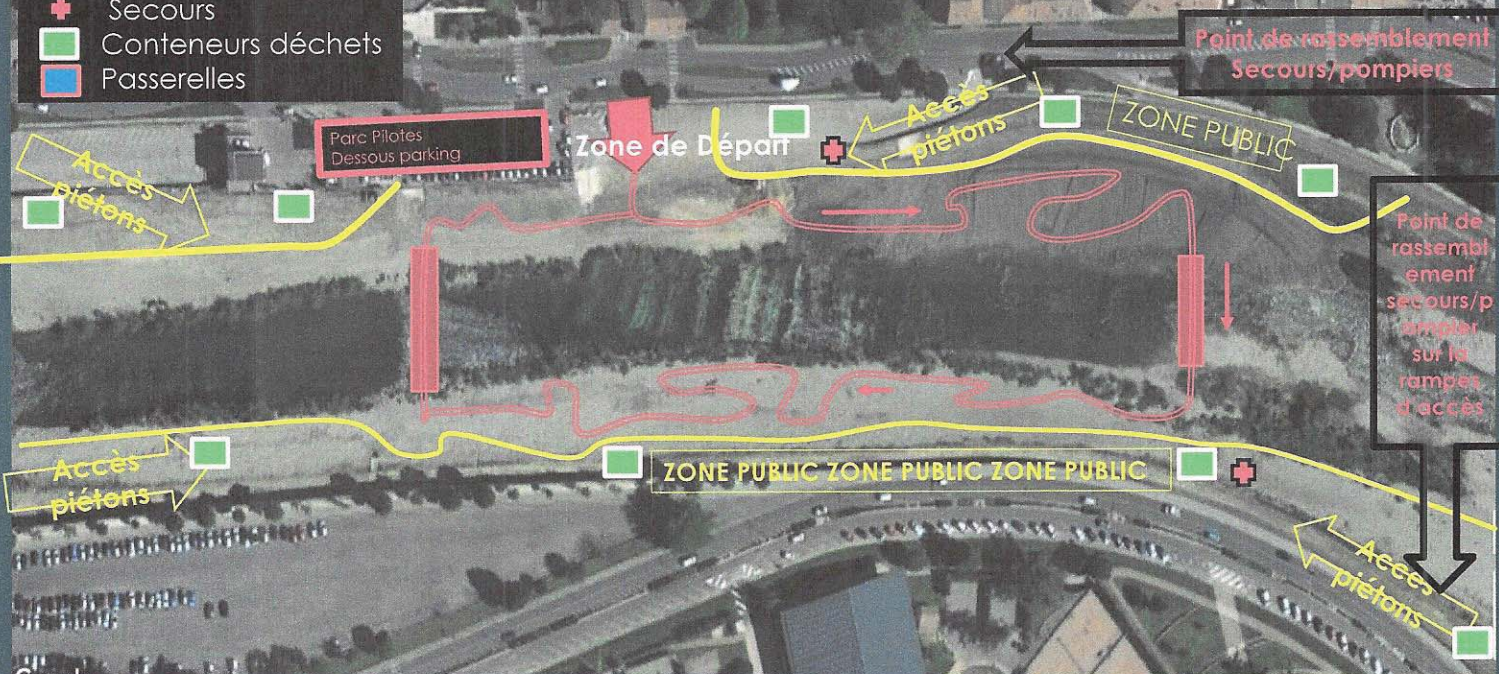
Spéciale du pôle mécanique

Les secours seront situés sur deux points spectacle, un médecin sera en attente à l'entrée du massif, l'autre restera en attente à la tour de contrôle dans l'infirmerie.



Prologue centre ville Samedi Après-midi

- Limite zones publics
- Parcours motos
- + Secours
- Conteneurs déchets
- Passerelles



Prologue centre ville

Zone publics:

Le dispositif de délimitation se fera avec des barrières de type métallique utilisé par les communes et de la rubalise .

Accès piétons :

L'accès des piétons se fera par les rampes des deux berges et par les escaliers métallique .

Récupérations des déchets :

Nous disposerons de dix conteneurs de déchets réparti sur l'ensemble des berges.

A la fin de la manifestation, le site sera rendu aussi propre qu'au début de notre installation.

La buvette utilise des gobelets Eco Cup. Cela limite de jeter des déchets n'importe où.

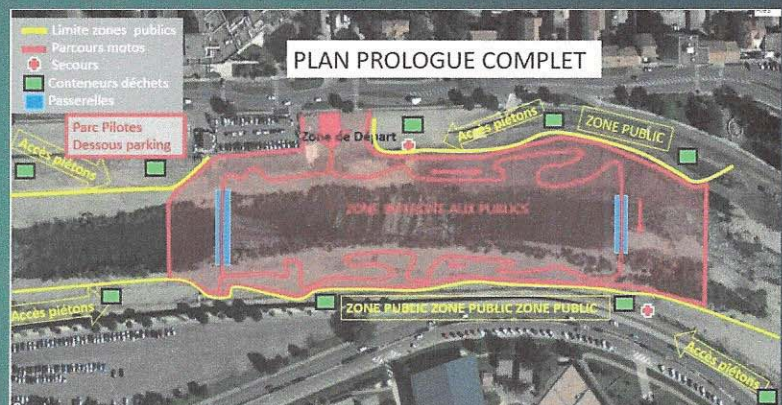
Le parcours pilotes :

Le parcours sera délimité par des rubalises avec un espace minimum de 6 à 12 m suivant les zones de vitesse .

Les Secours :

Deux équipes complète de chaque côté des berges avec les VPSF plus deux medecins urgentiste, plus de binômes de chaque côté des berges disponible pour le public.

La zone Départ est totalement interdite aux publics.



Les Passerelles

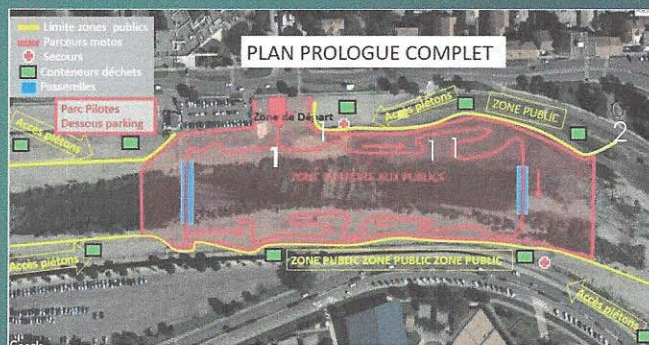
Passerelle 1 :

Elle fera 1,20 Mètres de large sur plus de 25 Mètres de long, en châssis métallique en appui sur des plots béton, avec un plancher bois et un garde corps métal et bois.

La passerelle 2:

Elle fera 1,20 mètres de large sur 10 mètres de long utilisant le même procédé que l'autre.

La mise en place se fera par nos équipes avec des engins de location .



22



Présentation de la passerelle en place

La passerelle est constituée de plusieurs éléments avec un châssis métallique et d'un plancher bois.

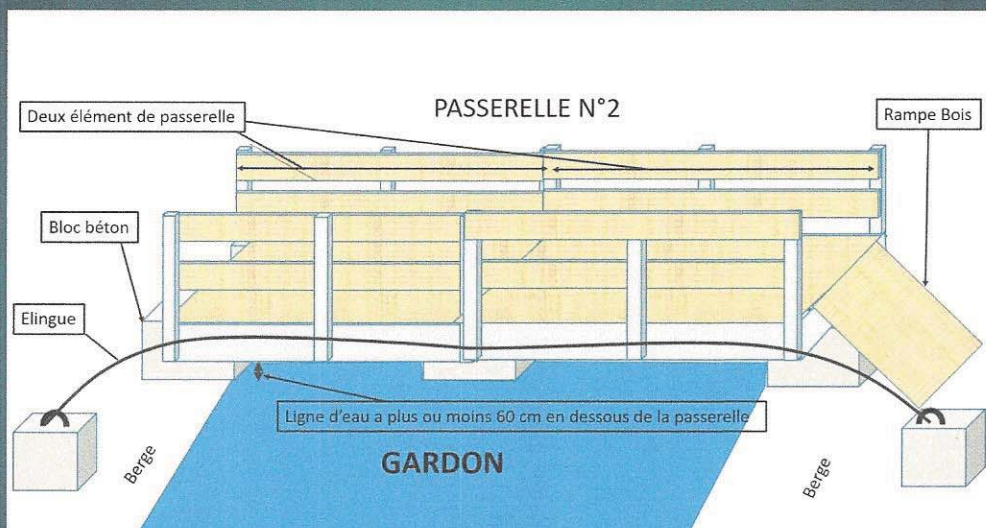
Les éléments sont rattachables entre eux, et fixés sur des plots béton.

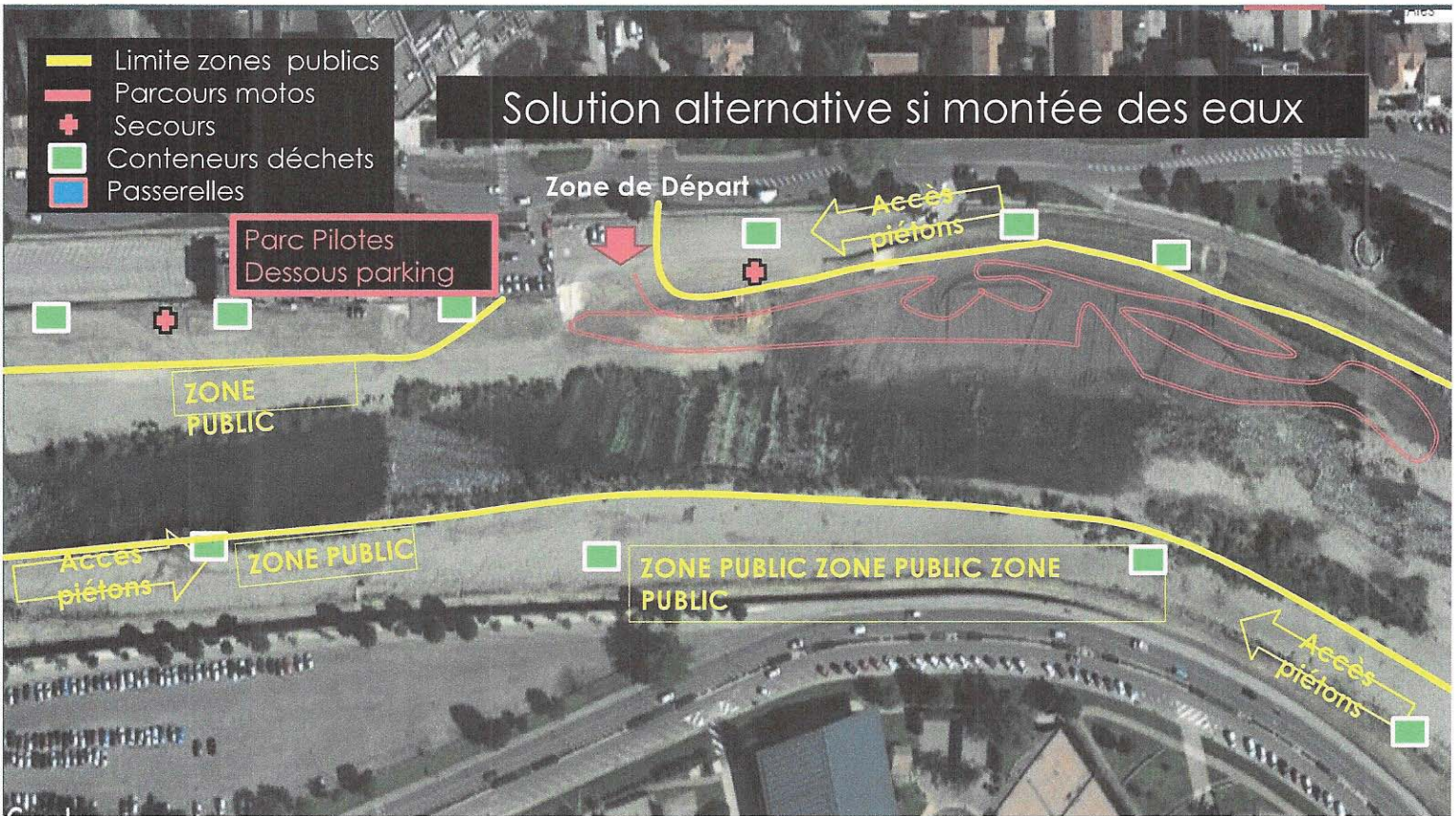
Un élément mesure 6 m de long sur 1,20 m de large.

Un garde corps en métal et bois sera installé pour éviter toute chute dans l'eau.



Exemple des éléments assemblés





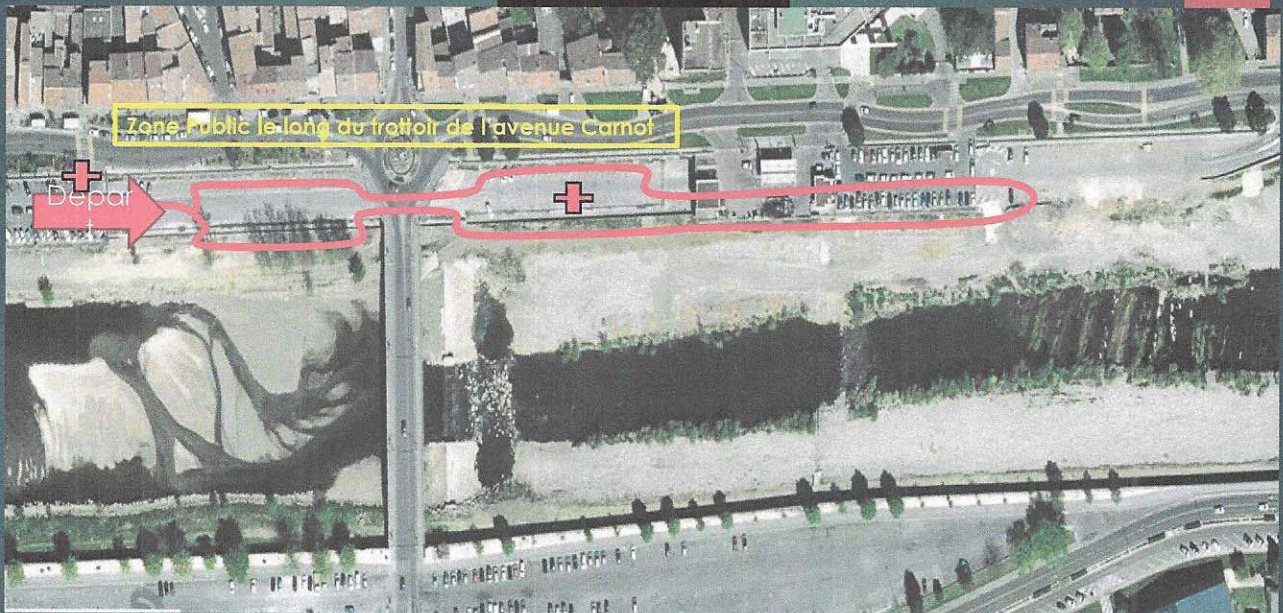
Situation alternative le cas ou le niveau du Gardon est trop haut

1/ Si jamais une montée des eaux nous permet pas de d'installer les passerelles, nous utiliserons la berge côté avenue Carnot pour le prologue. Donc, l'utilisation de la deuxième berge sera annulé et les passerelles seraient démonter. Le parcours serait adapté en fonction du niveau de l'eau sur la berge côté avenue Carnot, ou transférer sur le parking en situation extrême.

Solution 2 / L'utilisation du parking inférieur du Gardon le cas ou la Berge sera inutilisable. Le public resterait sur la partie haute le long de l'avenue Carnot. Voir plan page suivante.



SOLUTION 2





ENTREPRISE

**ATTESTATION D'ASSURANCE
ORGANISATION DE MANIFESTATION**

Valable pour la période du 17/01/2020 au 19/01/2020

Assuré : MOTO CLUB WELCOME TOUT TERRAIN

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD atteste que l'organisateur désigné ci-dessus, est assuré pour la manifestation : 24 MX ALESTREM

se déroulant le DU 17/01/2019 AU 20/01/2019 suivant les conditions générales et particulières du contrat d'assurance de la responsabilité civile n °EN COURS pour les manifestations de véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement.

Sont garantis :

- les risques prévus à l'article R 331-30 du Code du Sport.

Conformément à l'article A 331-32 du Code du Sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- **10.000.000 euros** pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- **1.500.000 euros** pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile ;

Les garanties du présent contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D 321-4 du Code du Sport et est délivrée pour servir ce que de droit dans l'attente de la police définitive.

Fait à ALES le 04/10/2019

L'assureur, par délégation, l'Agent Général,

(Signature)
 Jean Baptiste Lullu
 E-Mail : ca@mma.ales@mma.fr
 N° 0148 07011831/08040117/11064168

AM65 65-11-2015 - Imp MMA Le Mans

